Réponse

1. Statut fiscal de Monsieur Achraf vis-à-vis de la TVA lors de l'exercice 2026

Monsieur Achraf, même commerçant en détail, devient obligatoirement assujetti à la TVA à compter du 01.01.2026 puisque son chiffre d'affaires a dépassé le seuil de 2000000 DH au cours de l'exercice 2025.

2. Diligences à effectuer par Monsieur

Monsieur Achraf doit communiquer à l'administration fiscale :

- la liste des clients débiteurs au 31.12.2026
- l'inventaire des stocks à la même date

L'intérêt de ces diligences est que les listes communiquées à l'administration fiscale permettent à Monsieur Achraf :

- de ne pas soumettre à la TVA les encaissements de l'exercice 2026 se rapportant à l'exercice 2025 ou aux exercices antérieurs
- de pouvoir bénéficier de la déduction de la TVA ayant grevé son stock de marchandise